

# Règlement intérieur

## Le gîte ~ du Souffle des Anges

**Cathy et Jean-Yves Bascands**  
*Lieu-dit Le Buffan, 82110 SAUVETERRE*

+ 33 6 95 94 08 66

[lesouffledesanges@laposte.net](mailto:lesouffledesanges@laposte.net)

Nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement intérieur, de le parapher, le signer et nous le retourner avec le contrat de location.

## Durée de la location

Le gîte est loué pour une période déterminée lors de la réservation et stipulée dans le contrat de location. En aucun cas les locataires ne peuvent se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

## Arrivée et départ

- Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 16h00. Dans le cas d'une arrivée tardive après 20h00, merci de nous prévenir par téléphone au +33 6 95 94 08 66
- Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h00.

## Utilisation des lieux

- L'ensemble du mobilier et des installations est à votre disposition. Merci de le garder en bon état et de veiller à sa propreté.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse septique.
- La porte d'accès du logement est munie d'une serrure à clé. Elle doit être fermée à clef lors de toute sortie de la propriété. Nous ne saurions être tenus responsables de tout vol ou dégradation.
- Nous conseillons aux locataires de déposer leurs objets de valeur dans le coffre-fort prévu à cet effet.
- Une télécommande d'ouverture du portail électrique est mise à disposition des locataires. Elle doit être restituée avec les clefs à la fin du séjour

## Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- En cas d'urgence merci de prévenir les propriétaires au 06 95 94 08 66.

# Visiteurs

- Les locataires sont autorisés à inviter un maximum de 2 visiteurs en journée mais doivent en informer les propriétaires en amont.
- Les visiteurs doivent remplir une fiche de renseignements et présenter leur pièce d'identité
- Les visiteurs doivent se conformer au règlement intérieur qu'ils auront paraphé et signé dès leur arrivée
- Les visiteurs sont sous la responsabilité des locataires
- Un droit d'entrée à la journée de 15 € par visiteur est demandé

# Nettoyage

- Le nettoyage est effectué par nos soins en fin de séjour.
- Un changement du linge de lit, de toilette et des torchons, est proposé une fois par semaine pour toute location d'une durée supérieure à une semaine.
- Les locataires doivent laisser le logement propre et en ordre, en assurant le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.
- Les lieux doivent être respectés et utilisés avec soin.

# Ordures ménagères

- Des poubelles et sacs poubelles sont mis à votre disposition.
- Les locataires se chargent d'évacuer leurs ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet et mis à disposition par la municipalité.
- Nous vous remercions de bien vouloir respecter le tri sélectif.
- Lors de votre départ, veillez à ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres.

# Animaux

- Les animaux ne sont pas admis.

# Caution

- La caution dont le montant est stipulé dans le contrat de location doit être versée à la réservation. Elle est restituée une semaine après la fin de la location.
- Tout sinistre, dégradation ou casse doit être signalé même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du gîte, de la propriété, des bâtiments ou des équipements, le montant du remboursement de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.
- Les locataires sont tenus de nous signaler toute panne ou dysfonctionnement. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte.

# Le locataire

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date : .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »